

## AIDE POUR LE FUTUR CHERCHEUR



Service du développement pédagogique  
Dernière mise à jour : septembre 2012

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	4
Quelques ressources.....	4
Quelques aspects méthodologiques.....	5
Politiques encadrant la recherche au cégep Marie-Victorin.....	5
Calendrier de rédaction d’une demande de subvention .....	6
Organismes subventionnaires.....	7
Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) .....	7
Ministère du Développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation (MDEIE).....	7
Fonds de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT).....	7
Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC) .....	7
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) .....	8
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) .....	8
Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) .....	8
Fondation canadienne pour l’innovation (FCI) .....	8
Programmes de subvention.....	8
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA).....	9
Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) .....	10
Programme de soutien à la recherche (PSR) .....	12
Programme de soutien à la valorisation et au transfert (PSVT).....	13
Programme NovaScience volet soutien aux projets .....	14
Programme de recherche pour les enseignants de collège.....	15
Programme Actions concertées.....	16
Dégagement d'enseignement de chercheurs de collèges .....	17
Programme d’innovation dans les collèges et la communauté (ICC) .....	18
Subventions De l’idée à l’innovation (INNOV) .....	19

Programme Savoir .....	20
Programme Connexion .....	21
Octroi de la subvention et gestion du projet .....	22
Demande d'approbation éthique .....	23
Diffusion des résultats .....	24
Programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC) .....	24
Aperçu des dates de tombées 2012-2013 .....	26

## INTRODUCTION

Ce document<sup>1</sup> se veut une aide concrète et succincte pour les membres du personnel du Cégep Marie-Victorin lors des différentes étapes d'un projet de recherche ou de création. Il présente quelques ressources accessibles au futur chercheur ou chercheur, il donne un aperçu d'un calendrier de rédaction d'une demande de subvention et, surtout, il présente les différents organismes subventionnaires et leurs programmes de subvention.

Ce document n'est pas exhaustif. Il comporte de nombreux liens vers les sites Internet et aura besoin de mises à jour fréquentes.

## QUELQUES RESSOURCES

La **conseillère pédagogique** responsable du dossier de la recherche peut accompagner un enseignant ou un professionnel tout au long de sa démarche. Elle fournit entre autres le soutien nécessaire au repérage d'organismes subventionnaires, à la préparation des propositions de recherche élaborées par des membres du personnel admissibles aux différents programmes de subvention et à leur acheminement auprès des organismes concernés.

**Pour la session automne 2012 : Ann Ménard, poste 2106**

La **directrice adjointe aux études** est responsable du secteur de la recherche au cégep Marie-Victorin.

**Pour la session automne 2012 : Marie Blain, poste 2071**

Le **comité d'éthique de la recherche** (CER) est l'instance à qui le Cégep Marie-Victorin délègue l'autorité d'appliquer la *Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains*. Ce Comité a le pouvoir d'approuver, de modifier, d'arrêter ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche impliquant des participants humains réalisé par les chercheurs du Cégep Marie-Victorin. Ses décisions s'inspirent des normes éthiques minimales exposées dans l'*EPTC2*. Il a aussi un rôle éducatif important à jouer auprès de la communauté des chercheurs et, dans un sens plus large, auprès de la communauté du Cégep.

L'**Association pour la recherche au collégial** (ARC) est un lieu de rencontres et d'échanges au sujet de la recherche au collégial. Parmi ses services, l'ARC offre un service de mentorat entre un chercheur novice et des chercheurs expérimentés. Le chercheur novice peut faire une demande de mentorat en tout temps, pourvu qu'il soit membre de l'ARC (coût d'adhésion 35\$).

**Pour plus de renseignements : <http://vega.cvm.qc.ca/arc/>**

---

<sup>1</sup> Ce document s'inspire grandement du *Guide des programmes de subvention pour la recherche au collégial 2010-2011* du Collège Jean-de-Brébeuf, lui-même inspiré du *Guide des programmes de subvention pour la recherche au collégial* du Collège Édouard-Montpetit. Le *Guide de la Recherche et de la création à l'UQAM* a aussi été consulté.

## QUELQUES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Dès l'émergence d'un projet de recherche, il est utile de clarifier des aspects méthodologiques.

- Quelle est la question de recherche?
- S'agira-t-il d'une création, d'une recherche qualitative ou quantitative? Descriptive, corrélacionnelle ou expérimentale?
- Dans le cas d'une recherche quantitative :
  - Quelles seront les variables à l'étude?
  - Quels seront les instruments de mesure?

Pour creuser l'aspect méthodologique :

Angers, M.(2009). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, 5<sup>e</sup> édition. Montréal : CEC.

Lamoureux, A. (2003). *Recherche et méthodologie en sciences humaines*, 2<sup>e</sup> édition. Montréal : Beauchemin.

Pour une typologisation de la recherche, voir Gagné, G. et coll (1989). <http://basesbiblio.sdm.qc.ca/daf/Cadre32.html>

## POLITIQUES ENCADRANT LA RECHERCHE AU CÉGEP MARIE-VICTORIN

Quatre politiques encadrent la recherche au Cégep Marie-Victorin et devraient être consultées par les membres du personnel qui souhaitent faire un projet de recherche. Ces politiques sont accessibles sur le site Web :

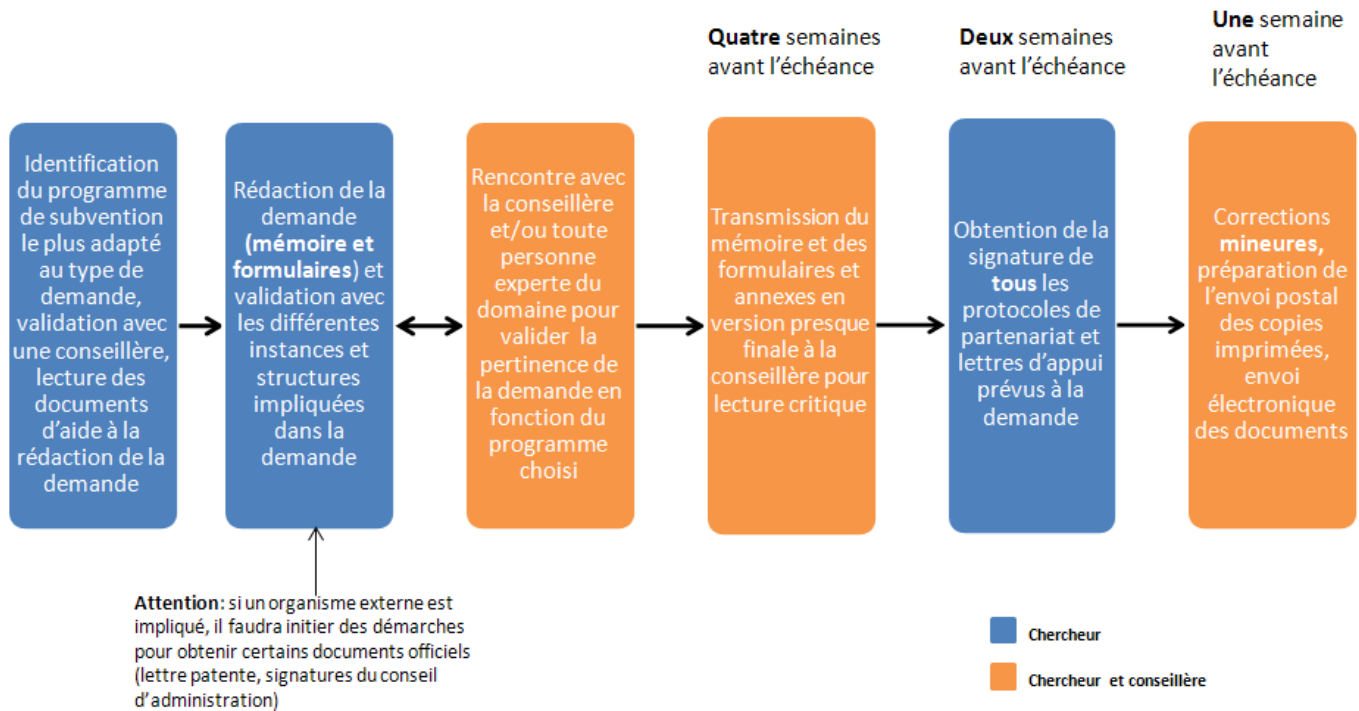
- [Intégrité dans la recherche](#)
- [Éthique recherche avec des êtres humains](#)
- [Politique institutionnelle de la recherche](#)
- [Conflit d'intérêt dans la recherche](#)

Dans les politiques du Cégep Marie-Victorin, le terme *projet de recherche* désigne « toute investigation systématique visant à établir des faits, des principes ou des connaissances généralisables et s'applique tant aux activités de recherche de type exploratoire, de type quantitatif, de type qualitatif ou mixte. Le projet de recherche doit mener à l'avancement de la connaissance et obéir à des règles méthodologiques précises et acceptées dans le domaine spécifique concerné par le projet. »

## CALENDRIER DE RÉDACTION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Bien que la recherche puisse être menée de manière autonome par un chercheur, la pratique habituelle au collégial est d'avoir recours à un organisme subventionnaire. La rédaction de la demande de subvention revêt donc une importance capitale.

Sous forme schématique, les grandes étapes du calendrier de rédaction d'une demande de subvention à un organisme sont présentées dans le tableau suivant :



À noter : il est possible pour les membres du personnel du Cégep de présenter à la Direction des études une **demande de libération pour rédiger une demande de subvention** à un organisme extérieur. Une invitation à déposer une demande de libération est envoyée à cet égard par la directrice adjointe aux Études, Mme Marie Blain.

Habituellement, un curriculum vitae est demandé. Il est donc nécessaire de le mettre à jour.

## ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

La recherche subventionnée désigne les activités de recherche bénéficiant d'un soutien financier de source externe provenant d'un organisme dont la vocation spécifique est de fournir des fonds à la recherche sans autre obligation que la réalisation du projet et la diffusion des résultats. Il est parfois difficile de bien comprendre le rôle des différents organismes subventionnaires. Le tableau suivant présente les principaux organismes subventionnaires accessibles aux chercheurs collégiaux. Il ne reste au chercheur qu'à trouver son opportunité de financement.

Au provincial<sup>2</sup> :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS)	MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (MDEIE)	FONDS DE RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES (FQRNT)	FONDS DE RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE (FQRSC)
<a href="http://www.mels.gouv.qc.ca">www.mels.gouv.qc.ca</a>	<a href="http://www.mdeie.gouv.qc.ca">www.mdeie.gouv.qc.ca</a>	<a href="http://www.fqrnt.gouv.qc.ca">www.fqrnt.gouv.qc.ca</a>	<a href="http://www.fqrsc.gouv.qc.ca">www.fqrsc.gouv.qc.ca</a>
Le MELS est investi de la responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation. Il propose des programmes de recherche en éducation pour le niveau collégial.	Le MDEIE élabore et met en œuvre divers programmes d'aide financière qui visent à soutenir les entreprises et les organismes de recherche dans la poursuite ou l'accroissement de leurs activités.	Le FQRNT est un organisme subventionnaire sans but lucratif. Il voit à la promotion et au développement de la recherche, assure sa diffusion et encourage la formation par la recherche dans les domaines reliés principalement aux sciences naturelles et au génie.	Le FQRSC se consacre au développement du système de recherche et d'innovation québécois en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)</a></li> <li>• <a href="#">Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)</a></li> <li>• <a href="#">Programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC)</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Programme de soutien à la recherche (PSR)</a></li> <li>• <a href="#">Programme de soutien à la valorisation et au transfert (PSVT)</a></li> <li>• <a href="#">Programme NovaScience</a></li> <li>• <a href="#">Dégagement d'enseignement de chercheurs de collèges</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Programme de recherche pour les enseignants de collège</a></li> <li>• <a href="#">(Programme regroupements stratégiques 12 chercheurs)</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Programme Actions concertées</a></li> </ul>

<sup>2</sup> Le nom des ministères peut être sujet à changement suite au remaniement ministériel.

Au fédéral :

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA (CRSNG)	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA (CRSH)	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA (IRSC)	FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION (FCI)
<a href="http://www.crsng.gc.ca">www.crsng.gc.ca</a>	<a href="http://www.crsh.ca">www.crsh.ca</a>	<a href="http://www.cihir-irsc.gc.ca">www.cihir-irsc.gc.ca</a>	<a href="http://www.innovation.ca">www.innovation.ca</a>
Le CRSNG est l'organisme national chargé d'effectuer des investissements stratégiques dans la capacité scientifique et technologique du Canada.	Le CRSH est l'organisme fédéral qui encourage et appuie la recherche et la formation en milieu universitaire dans le domaine des sciences humaines, en fonction de domaines prioritaires.	Les IRSC sont le principal organisme fédéral responsable du financement de la recherche en santé au Canada. Ils sont composés de 13 instituts « virtuels ».	La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) s'efforce d'accroître la capacité à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial. Le financement couvre l'ensemble du spectrum de l'infrastructure.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Programme d'innovation dans les collèges et la communauté</a> (ICC)</li> <li>• <a href="#">Subventions De l'idée à l'innovation</a> (INNOV)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Programme Savoir</a></li> <li>• <a href="#">Programme Connexion</a></li> </ul>	Le CMV n'est pas admissible pour l'instant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Fonds d'exploitation des infrastructures</a></li> </ul>

À noter que les trois organismes subventionnaires fédéraux (IRSC, CRSNG, CRSH) exigent dorénavant de tous les candidats et cocandidats à une subvention ou à une bourse et de tous les participants au *Programme d'innovation dans les collèges et la communauté* d'indiquer dans leur demande de financement qu'ils donnent leur [consentement à la divulgation de certains renseignements personnels](#) dans le cas de violation grave des politiques des organismes subventionnaires.

D'autres organismes subventionnaires peuvent être intéressants. Le Cégep Marie-Victorin met à la disposition de son personnel un annuaire de subvention exhaustif. Cet annuaire doit être consulté à partir d'un ordinateur du cégep.

L'Annuaire des subventions: [http://subventionsquebec.net/all\\_programs.php](http://subventionsquebec.net/all_programs.php)

## PROGRAMMES DE SUBVENTION

Chaque organisme subventionnaire propose des programmes de subvention parfois stables à travers les années, parfois limités à une période de temps précise. Les pages suivantes regroupent différentes fiches de présentation de ces programmes permettant de se faire une idée de chacun d'eux, avec les hyperliens nécessaires pour accéder à leur description détaillée. Chaque programme vient avec des consignes très précises devant être respectées. Les informations des fiches proviennent directement du site Internet de chaque organisme. Notez que, dans certains programmes, une lettre d'intention doit être déposée avant de pouvoir faire la



véritable demande de subvention. Vous manquez de temps pour soumettre une demande pour un programme qui vous semble intéressant? Il y a de bonnes chances qu'il soit de nouveau possible de faire la demande l'année suivante à la même période.

## PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE (PAREA)



### POUR QUI?

Personnel enseignant  
Personnel professionnel

### POUR QUAND

Date à venir, l'an passé : 27 janvier 2012

### OBJECTIFS POURSUIVIS

En accordant des subventions dans le cadre du PAREA, le Ministère veut encourager les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel à approfondir leur réflexion sur l'enseignement et l'apprentissage, à informer les partenaires du réseau sur la mise au point, la révision ou l'évaluation des pratiques pédagogiques et à contribuer à l'avancement des connaissances pouvant améliorer la qualité de la formation. Par ce programme, le Ministère cherche à fournir des éléments qui favorisent la réflexion, l'analyse, l'innovation et l'évaluation relatives à la pédagogie. Deux catégories de projet :

Recherche d'ordre général (durée d'un an à trois ans)

Recherche sur l'enseignement

Recherche sur l'apprentissage

Recherche sur le milieu scolaire

Recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Recherche orientée (durée d'un an à deux ans)

Champs de recherche jugés prioritaires: l'établissement d'enseignement comme système organisationnel; la pédagogie différenciée; les facteurs individuels qui influent sur la persévérance scolaire; la lecture et l'écriture, dans tous les programmes et dans toutes les disciplines.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Qualité du projet (55 pts)

Aptitudes des chercheuses et chercheurs (15 pts)

Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial (10 pts)

Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial (20 pts)

### DURÉE

1 à 3 ans, financé une année à la fois

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

0,6 ETC et autres frais

### POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1420>

## PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE ET AU TRANSFERT (PART)

### VOLET TECHNOLOGIQUE



#### POUR QUI?

Personnel enseignant  
Personnel professionnel

#### POUR QUAND

Date à venir, l'an passé : octobre et mars

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

Ce programme vise à mettre en valeur le potentiel des ressources humaines et technologiques des établissements et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) pour répondre aux besoins d'innovation technologique dans les entreprises québécoises. Il permet à la fois d'enrichir la tâche des enseignantes et des enseignants et de resserrer les liens entre les entreprises et les établissements d'enseignement collégial. Il permet également de subventionner des projets de recherche appliquée dont les résultats se matérialisent le plus souvent dans un transfert réel à l'entreprise québécoise, particulièrement la PME, et dans l'innovation.

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Pertinence du projet (30 pts)
- Méthodologie (25 pts)
- Qualité de la demande (10 pts)
- Retombées du projet (35 pts)
- Contribution monétaire du partenaire (2 pts)

#### DURÉE

1 à 3 ans, financé une année à la fois

#### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

maximum de 36 000 \$ par projet autonome  
maximum de 100 000 \$ par projet multicentre  
0,2 ETC et autres frais

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1514>

## VOLET INNOVATION SOCIALE



### POUR QUI?

Personnel enseignant  
Personnel professionnel

### POUR QUAND

Date à venir, l'an passé : octobre et mars

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Le volet innovation sociale du PART a pour objet de permettre aux établissements d'enseignement collégial des secteurs privé et public de mener des activités de recherche appliquée liées aux enjeux sociaux et aux besoins des milieux utilisateurs (organisme public ou privé, entreprise, institution et communauté) et de transférer les résultats de ces recherches dans le réseau collégial et auprès des partenaires.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Qualité du projet et aptitude des chercheuses et des chercheurs (25 pts)  
Pertinence du projet (25 pts)  
Stratégies de transfert vers le milieu utilisateur (20 pts)  
Retombées sur l'établissement, sur l'enseignement et sur la formation (15 pts)  
Retombées sur le partenaire et le milieu utilisateur (15 pts)

### DURÉE

1 à 3 ans, financé une année à la fois

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

maximum de 80 000 \$ par projet  
incluant un max 0,6 ETC et autres frais

### POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1316>

## PROGRAMME DE SOUTIEN À LA RECHERCHE (PSR)

Développement  
économique, Innovation  
et Exportation



### POUR QUI?

Personnel enseignant  
Personnel professionnel

### POUR QUAND

En tout temps

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Ce programme vise à soutenir des projets ou des initiatives des milieux de la recherche et de l'innovation. Il comporte trois volets.

[Programme de soutien à la recherche \(PSR\) / Soutien à des projets de recherche ou à des organismes et regroupements stratégiques de recherche](#)

Le volet 1 du PSR vise à favoriser les initiatives structurantes de soutien au développement de la recherche.

[Programme de soutien à la recherche \(PSR\) / Appui au financement d'infrastructures de recherche](#)

Le volet 2 du PSR vise à appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition et la mise en place d'infrastructures de recherche.

[Programme de soutien à la recherche \(PSR\) / Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation \(SIIRI\)](#)

Le volet 3 du PSR vise à développer la participation des entreprises et des regroupements stratégiques à des consortiums internationaux de recherche et d'innovation.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Davantage liés à l'admissibilité qu'à un processus d'évaluation.

### DURÉE

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

dépenses raisonnables liées directement à la réalisation du projet

### POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-de-soutien-a-la-recherche-psr/>

## PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VALORISATION ET AU TRANSFERT (PSVT)

Développement  
économique, Innovation  
et Exportation



### POUR QUI?

Personnel enseignant  
Personnel professionnel

### POUR QUAND

En tout temps

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Ce programme souhaite répondre aux besoins des universités, des établissements d'enseignement collégial, des grandes institutions publiques et de bon nombre d'organismes à but non lucratif, qui jouent un rôle dans la valorisation des résultats de la recherche et dans le transfert des connaissances.

Il se situe parmi les premières étapes à franchir, avant même la commercialisation ou l'application directe des résultats de recherche dans l'entreprise ou l'organisation. Il comporte quatre volets.

#### [Programme de soutien à la valorisation et au transfert \(PSVT\) / Soutien aux organismes de liaison et de transfert](#)

Les CLT, les SVU, les constituantes de l'Université du Québec, les OLTIS, les CCTT ainsi que le Réseau Trans-tech sont les clientèles admissibles au volet 1 du PSVT.

#### [Programme de soutien à la valorisation et au transfert \(PSVT\) / Soutien aux projets structurants de valorisation de transfert](#)

Le volet 2 du PSVT vise à appuyer les projets ayant pour but d'opérationnaliser des résultats de recherche à des fins d'innovation.

#### [Programme de soutien à la valorisation et au transfert \(PSVT\) / Soutien à la maturation technologique](#)

Le volet 3 du PSVT s'adresse aux organismes qui effectuent de la recherche et créent de la propriété intellectuelle.

#### [Programme de soutien à la valorisation et au transfert \(PSVT\) / Soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle](#)

Le volet 4 du PSVT vise à rassembler les entreprises, les universités et les centres de recherche publics autour de projets de R-D menés en collaboration.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Davantage liés à l'admissibilité qu'à un processus d'évaluation.

### DURÉE

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

dépenses raisonnables liées directement à la réalisation du projet

### POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-de-soutien-a-la-valorisation-et-au-transfert-psvt/>

## PROGRAMME NOVASCIENCE VOLET SOUTIEN AUX PROJETS



### POUR QUI?

Personnel enseignant  
Personnel professionnel

### POUR QUAND

5 octobre 2012

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Le programme *NovaScience* appuie financièrement des projets qui favorisent une plus grande compréhension de la science et de la technologie par les jeunes et le grand public ainsi que le développement d'une relève dans ces domaines. Le volet Soutien aux projets s'adresse aux organismes sans but lucratif légalement constitués qui ont leur siège social au Québec et qui exercent des activités depuis au moins trois ans; aux établissements d'enseignement ainsi qu'aux centres et aux instituts de recherche.

Le projet doit s'inscrire dans la mission du ministère et correspondre à au moins un des thèmes (Promotion des carrières, Pratiques d'apprentissage innovantes, Science et société, Promotion des carrières). Le projet doit contribuer à

- hausser l'offre de main-d'œuvre qualifiée en science et technologie;
- renforcer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat;
- encourager la concertation des différents partenaires socioéconomiques d'une région.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

La pertinence du projet

La qualité du projet

Les retombées du projet

Les garanties de réalisation

### DURÉE

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

Maximum de 70 000\$

### POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-novascience/programme-novasciencesoutien-aux-projets/>

## PROGRAMME DE RECHERCHE POUR LES ENSEIGNANTS DE COLLÈGE



### POUR QUI?

Personnel enseignant

### POUR QUAND

31 octobre 2012

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Le *Programme de recherche pour les enseignants de collège* a pour objectifs :

- de promouvoir et maintenir une base de recherche diversifiée et de haute qualité dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie, dans les collèges et les Centres collégiaux de transfert et de technologies (CCTT);
- de favoriser le travail en réseau avec les acteurs de l'innovation;
- de favoriser l'émergence et la rétention d'enseignants chercheurs dans le réseau collégial;
- de favoriser le transfert des connaissances technologiques et scientifiques dans l'enseignement collégial ou le milieu;
- de sensibiliser les étudiants de niveau collégial à la recherche dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

Ce programme comporte 2 volets :

Volet A : Projet d'intégration d'enseignants chercheurs dans les activités de recherche des CCTT

Volet B : Projet de recherche présenté par un enseignant chercheur

### CRITÈRES D'ÉVALUATION (À VALIDER)

Mérite du projet de recherche (35pts)

Excellence de l'enseignant en recherche (35pts)

Pertinence de la proposition au regard de l'enseignement collégial et contribution à la formation de personnel hautement qualifié (15pts)

Justification du budget et lien avec d'autres sources d'appui financier (15pts)

### DURÉE

3 ans, financé une année à la fois

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

Maximum 0,4 ETC, maximum 12000\$

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/subventions/Fiches\\_programmes/index\\_Recherche\\_Enseignants\\_College.html](http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/subventions/Fiches_programmes/index_Recherche_Enseignants_College.html)

## PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

Fonds de recherche  
sur la société  
et la culture



### POUR QUI?

Personnel enseignant

### POUR QUAND

variable

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Le programme *Actions concertées* vise à répondre à des besoins de recherche et d'innovation cernés par les milieux gouvernemental, communautaire, culturel et industriel, établis au Québec. Globalement, ce programme favorise le maillage entre les milieux qui ont des besoins de recherche et les chercheurs, assure le transfert continu des connaissances qui émanent des recherches et vise à maximiser l'utilité des résultats de ces recherches.

Ce programme fonctionne avec des appels de propositions. Les deux derniers appels ont porté sur :

- Les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent
- L'évaluation des impacts des politiques publiques sur la santé et le bien-être de la population

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

variable

### DURÉE

variable

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

variable

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id\\_programme=8](http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=8)



## DÉGAGEMENT D'ENSEIGNEMENT DE CHERCHEURS DE COLLÈGES

### POUR QUI?

Personnel enseignant

### POUR QUAND

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Le chercheur de collège doit présenter sa demande de dégage­ment d'ensei­gnement et de supplé­ment statutaire dans le formulaire d'aide financière soumis à l'un des programmes suivants :

- *Programme d'aide à la recherche sur l'ensei­gnement et l'apprentissage* (PAREA) du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport;
- *Programme d'aide à la recherche technologique* (PART) du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport;
- *Programme Regroupements stratégiques* du FRQNT;
- *Programme Projet de recherche en équipe* du FRQNT;
- *Programme Projet de recherche orientée en partenariat* du FRQNT;
- *Programme d'Initiatives stratégiques pour l'innovation* du FRQNT

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Selon les programmes.

### DURÉE

Pour la durée de la subvention

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

Maximum 0,5 ETC et montant statutaire de 7000\$

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/subventions/pdf/2013-2014/2013-14\\_ReglesInternetFR\\_ChC\\_Degagement.pdf](http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/subventions/pdf/2013-2014/2013-14_ReglesInternetFR_ChC_Degagement.pdf)

## PROGRAMME D'INNOVATION DANS LES COLLÈGES ET LA COMMUNAUTÉ (ICC)



### POUR QUI?

Via cadre supérieur du cégep

### POUR QUAND

Subvention INNOV-UC : 1 octobre 2012

Subvention RDA : en tout temps

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Le Programme d'ICC vise à accroître l'innovation à l'échelle communautaire et régionale en permettant aux collèges canadiens de renforcer leur capacité de travailler avec des entreprises industrielles locales, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Il appuie la recherche appliquée et les collaborations qui favorisent la commercialisation, le transfert de technologie ainsi que l'adaptation et l'adoption de technologies nouvelles. Six types de subventions sont offertes dans le cadre du Programme d'ICC :

- les subventions d'établissement de centres d'accès à la technologie (ECAT)
- les subventions d'outils et d'instruments de recherche appliquée (OIRA)
- les subventions De l'idée à l'innovation pour les universités et les collèges (INNOV-UC)
- les subventions de chaires de recherche industrielle dans les collèges (CRIC)
- les subventions de recherche et développement appliquée (RDA)
- les subventions de renforcement de l'innovation (RI) (initialement appelées subventions d'ICC)

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Selon les subventions.

#### DURÉE

variable

#### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

variable

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/RPP-PP/Info-Info\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/RPP-PP/Info-Info_fra.asp)

## SUBVENTIONS DE L'IDÉE À L'INNOVATION (INNOV)



### POUR QUI?

Personnel enseignant

### POUR QUAND

1 octobre 2012

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Les subventions *De l'idée à l'innovation* (INNOV) ont pour objectif d'accélérer le développement préconcurrentiel des technologies prometteuses issues des milieux universitaire et collégial et de promouvoir leur transfert vers une entreprise canadienne établie ou nouvelle. Elles offrent des fonds aux membres du corps professoral de collège ou d'université à l'appui de projets de recherche et développement dont le potentiel sur le plan du transfert de technologie est reconnu. À cette fin, une aide essentielle est accordée aux premiers stades de la validation de la technologie et de la création de liens d'affaires suivant plusieurs phases bien définies.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Mérite scientifique ou technique

Compétences de l'équipe et gestion du projet

Potentiel de transfert de technologie et avantages commerciaux

Évaluation du marché

### DURÉE

Possibilité de 5 ans

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

Maximum 675 000\$ pour 5 ans

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/RPP-PP/I2I-INNOV\\_fra.asp#Application](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/RPP-PP/I2I-INNOV_fra.asp#Application)

## PROGRAMME SAVOIR



Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada  
Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Canada

### POUR QUI?

Personnel enseignant

### POUR QUAND

Date à venir, l'an passé : 1 février 2012

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs du programme *Savoir* sont les suivants :

- approfondir les connaissances par des perspectives à caractère disciplinaire, interdisciplinaire ou multisectoriel en appuyant les meilleurs chercheurs;
- appuyer de nouvelles approches de recherche portant sur des sujets complexes et importants, y compris ceux qui dépassent les capacités d'un seul chercheur, d'un seul établissement ou d'une seule discipline;
- offrir une formation de grande qualité aux étudiants;
- financer l'application du savoir aux possibilités et aux enjeux sociaux;
- mobiliser les connaissances susceptibles de générer des répercussions et des avantages sur les plans intellectuel, culturel, social et économique – que ces connaissances proviennent ou non du milieu universitaire ou qu'elles lui soient ou non destinées.

Les subventions de développement *Savoir* visent à appuyer les étapes initiales de la recherche. Elles favorisent l'approfondissement de nouvelles questions de recherche ainsi que l'expérimentation de nouvelles approches théoriques, idées et méthodes. Elles servent à financer des initiatives de développement de la recherche à court terme (jusqu'à deux ans) proposées par un chercheur travaillant seul ou en équipe.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Mérite scientifique ou technique

Compétences de l'équipe et gestion du projet

Potentiel de transfert de technologie et avantages commerciaux

Évaluation du marché

### DURÉE

1 ou 2 ans

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

Maximum 75 000\$ pour 2 ans

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/umbrella\\_programs-programme\\_cadre/insight-savoir-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/umbrella_programs-programme_cadre/insight-savoir-fra.aspx)

## PROGRAMME CONNEXION



Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada  
Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Canada

### POUR QUI?

Personnel enseignant

### POUR QUAND

À partir d'avril 2012

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Le programme *Connexion* a pour but de réaliser le plein potentiel de la recherche en sciences humaines de façon à générer des répercussions et des avantages sur les plans intellectuel, culturel, social et économique au sein et en dehors du milieu universitaire, en appuyant des activités et des outils précis qui favorisent la diffusion et l'échange des connaissances en recherche. Le programme *Connexion* vise à :

- favoriser la diffusion multidirectionnelle des connaissances en sciences humaines entre les chercheurs ainsi qu'entre le milieu universitaire et l'ensemble de la communauté, afin d'accroître les répercussions et les avantages sur les plans intellectuel, culturel, social et économique;
- accroître l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche en sciences humaines au sein et en dehors du milieu universitaire;
- appuyer l'établissement de liens réciproques entre les chercheurs en sciences humaines, ainsi qu'entre les chercheurs en sciences humaines et ceux en position de coproduire ou d'utiliser les connaissances issues de la recherche;
- appuyer la création de réseaux et d'outils de recherche en sciences humaines visant à favoriser la réalisation de travaux d'érudition;
- accroître l'accessibilité de ces réseaux et outils en dehors du milieu universitaire.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Défi – Objectif et importance de l'activité de recherche (40 pts)

Faisabilité – Plan visant l'atteinte de l'excellence (30 pts)

Capacité – Savoir-faire pour réussir (30 pts)

### DURÉE

1 an

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

Entre 7000\$ et 50000\$

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/umbrella\\_programs-programme\\_cadre/connection-connexion-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/umbrella_programs-programme_cadre/connection-connexion-fra.aspx)

## OCTROI DE LA SUBVENTION ET GESTION DU PROJET

L'annonce des résultats de concours se fait souvent plusieurs semaines après le dépôt de la demande de subvention, soit directement, par l'entremise d'un site web, soit par l'envoi d'une lettre à la directrice générale.

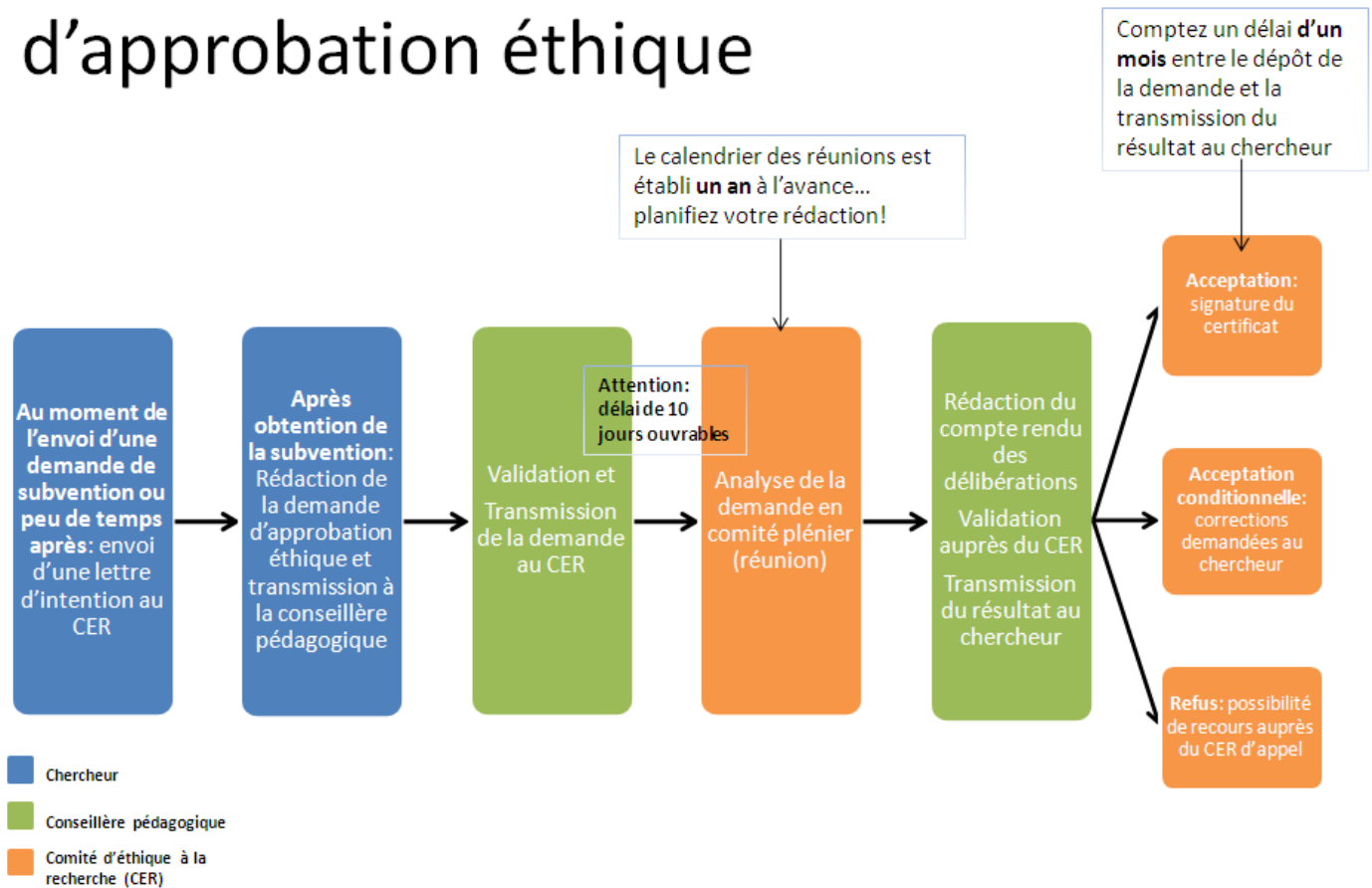
Si le projet est accepté, il sera nécessaire de procéder à la signature du protocole, ce qui implique le chercheur et la direction du Cégep. L'octroi d'une subvention implique souvent le dégagement de la tâche, l'embauche d'étudiants ou de consultants, la gestion d'un budget (dépenses admissibles avec code budgétaire) et la soumission de rapports financiers et finaux à l'organisme subventionnaire. Une rencontre avec la directrice adjointe aux études est souhaitable.

Si la demande de subvention est refusée? Il est toujours important de considérer les commentaires du comité ayant procédé à l'évaluation de la demande de subvention. Une discussion avec la conseillère pédagogique permet aussi d'objectiver le tout et de voir s'il est possible de soumettre de nouveau la demande, auprès d'un autre organisme ou du même, l'année suivante.

## DEMANDE D'APPROBATION ÉTHIQUE

Si le projet de recherche implique des êtres humains ou des matières biologiques, le projet doit faire l'objet d'un examen éthique par le Comité éthique de la recherche du Cégep Marie-Victorin. Le chercheur doit remplir un formulaire d'approbation éthique et attendre l'émission d'un certificat éthique avant d'amorcer la recherche. Par ailleurs, certains organismes impliqués dans la recherche exigent l'envoi du certificat éthique.

# Processus d'une demande d'approbation éthique



## DIFFUSION DES RÉSULTATS

Un montant est parfois prévu à même la subvention pour la diffusion des résultats de recherche. Il existe également un programme du MELS qui vise à aider les enseignants du collégial à diffuser leurs résultats.

### PROGRAMME SOUTIEN AUX CHERCHEURS ET AUX CHERCHEUSES DU COLLÉGIAL (PSCCC)

Ce programme comporte deux volets.

#### VOLET PUBLICATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE



##### POUR QUI?

Personnel enseignant  
Personnel professionnel

##### POUR QUAND

Un mois avant la publication

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

Ce volet a pour objet de permettre à l'établissement d'assumer certains frais de publication d'articles dans des revues scientifiques (frais de mise en pages de tableaux et de graphiques; frais de photographie; frais de révision linguistique et de traduction, lorsqu'ils sont justifiés). Certaines conditions doivent être respectées. Le chercheur doit :

- avoir rédigé, au cours de l'année 2012-2013, au moins un article scientifique résultant d'une recherche subventionnée en 2010-2011, en 2011-2012 ou en 2012-2013 par un organisme subventionnaire de recherche reconnu;
- avoir soumis l'article ou les articles rédigés au cours de l'année 2012-2013 aux éditeurs d'une revue scientifique, l'accusé de réception en faisant foi;
- ne pas déjà bénéficier, en 2012-2013, d'une aide financière suffisante pouvant servir à la diffusion des textes relatifs aux travaux de recherche qui font l'objet d'une telle demande de publication;
- être l'une des trois premières personnes à signer l'article ou les articles à publier.

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes qui satisfont aux conditions d'admissibilité donnent droit à l'attribution d'une subvention, et ce, jusqu'à épuisement des ressources financières disponibles.

##### DURÉE

1 à 3 ans, financé une année à la fois

##### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

maximum de 3000\$

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1423>



## VOLET COMMUNICATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE



### POUR QUI?

- Personnel enseignant
- Personnel professionnel

### POUR QUAND

Un mois avant la communication

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Ce volet a pour objet de permettre à l'établissement de payer certains frais liés à la présentation d'une communication au congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), au colloque de l'Association pour la recherche au collégial (ARC), à celui de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) et à d'autres rencontres scientifiques hors-Québec.

Certaines conditions doivent être respectées. Le chercheur doit :

- présenter une communication scientifique résultant d'une recherche subventionnée en 2010-2011, en 2011-2012 ou en 2012-2013 par un organisme subventionnaire de recherche reconnu;  
OU
- présenter une communication scientifique résultant d'une recherche réalisée en 2010-2011, en 2011-2012 ou en 2012-2013;
  - présenter la communication, en 2012-2013, au congrès de l'Acfas, au colloque de l'ARC ou de l'AQPC, ou à une rencontre scientifique hors-Québec ou internationale;
  - ne pas déjà bénéficier, en 2012-2013, d'une aide financière suffisante pouvant servir à la présentation orale des travaux de recherche qui font l'objet d'une telle demande de communication;
  - certifier qu'il ou elle est l'une des trois premières personnes à présenter la communication.

Aussi, l'établissement doit verser une contribution obligatoire :

- une somme de 200 \$ pour payer les frais de participation au congrès de l'Acfas, au colloque de l'ARC, de l'AQPC, ou une somme de 500 \$ pour payer les frais de participation à un congrès hors-Québec ou international

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes qui satisfont aux conditions d'admissibilité donnent droit à l'attribution d'une subvention, et ce, jusqu'à épuisement des ressources financières disponibles.

### DURÉE

1 à 3 ans, financé une année à la fois

### VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

maximum de 3000\$

### POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1423>

## APERÇU DES DATES DE TOMBÉES 2012-2013

### Septembre

- ❖ Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)
- ❖ [Programme NovaScience](#) volet soutien aux projets
- ❖ [Programme de recherche pour les enseignants de collège](#)
- ❖ [Programme d'innovation dans les collèges et la communauté](#) (ICC-INNOV-UC)
- ❖ [Subventions De l'idée à l'innovation](#) (INNOV)

### Novembre

- ❖ Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)

- ❖ [Programme Savoir](#)

- ❖ Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)

### Avril

### Mai

### Juin

- ❖ [Programme de soutien à la recherche \(PSR\)](#)
- ❖ [Programme de soutien à la valorisation et au transfert \(PSVT\)](#)
- ❖ [Dégagement d'enseignement de chercheurs de collèges](#)
- ❖ [Programme d'innovation dans les collèges et la communauté](#) (ICC-RDA)
- ❖ [Programme Connexion](#)

- ❖ [Programme Actions concertées](#)